

Comité d'Accompagnement de la société ECOFROST à PERUWELZ

PROCES VERBAL

REUNION DU 13 JUIN 2019

Présents:

Pour le groupe des riverains:

Monsieur Michel VANDER STRICHT, - PERUWELZ

Pour le groupe de l'entreprise:

Monsieur Olivier MAES, ECOFROST Responsable Environnement - PERUWELZ
Monsieur Jeannot HOFACK, ECOFROST Responsable Production - PERUWELZ
Monsieur Yannick TYVAERT, ECOFROST Responsable Qualité - PERUWELZ

Pour le groupe autorité(s) et administrations:

Madame Audrey VAN COPPENOLLE, ADMINISTRATION COMMUNALE Service Urbanisme –
BELOEIL
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.-S.P.W Attaché qualifié - MONS
Monsieur Yves WUILPART, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin Environnement-Travaux-
Mobilité - PERUWELZ
Monsieur Jean-Christophe MASURE, ADMINISTRATION COMMUNALE Conseiller en
Environnement - PERUWELZ
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement -
Province du Hainaut et Président du Comité.

Excusés:

Madame Julie SCHIRVEL, ADMINISTRATION COMMUNALE Chef de Service - PERUWELZ

Premier point:

Accueil – présences, calendrier des réunions

Le président ouvre la séance, signale les personnes excusées.

Il indique que le procès-verbal du 23/04/2019 a été approuvé et rendu accessible au public.

Pour rappel, le **calendrier 2019** des prochaines réunions du comité d'accompagnement est le suivant :

- **Jeudi 14 novembre à 17h30** dans les locaux d'Ecofrost.

Points à l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Accueil: présences, calendrier des réunions
2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente en ce compris l'évolution des études / du dossier de permis en cours – (Présentation selon état d'avancement des études en cours).
3. Remarques, plaintes et questions
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Le président propose de visionner préalablement les quelques photos prises lors de la visite réalisée le 23 avril.

Monsieur MAES commente les différents clichés. Sous réserve de l'accord d'ECOFROST, certaines de ces photos pourraient sur demande auprès de Monsieur MAES être mises à disposition des membres du comité exclusivement pour l'illustration du travail du comité d'accompagnement (diffusion restreinte).

Deuxième point:

Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente:

Monsieur MAES présente la synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente à savoir le 23 avril 2019.

D'une manière générale rien de particulier à signaler sur la période. L'activité suit son cours et l'entreprise a fonctionné normalement de manière réduite s'agissant de la fin de la saison (horaires adaptés / allégés – capacité réduite).

Il est prévu de réduire encore progressivement l'activité durant la première, deuxième et troisième semaine de juillet avec l'arrêt respectivement du site B et puis du site A.

La reprise des activités est prévue aux environs du 21 juillet.

Monsieur MAES signale qu'ECOFROST a subi des coupures d'électricité (ORES) liées d'une part à des orages et d'autre part à des micros chutes de tension. Cela a impacté le process avec des arrêts.

Il précise que les creux de tension sur le réseau sont liés principalement au fonctionnement des éoliennes / panneaux solaires.

Monsieur PRIMOSIG informe que 3 éoliennes supplémentaires viennent d'être autorisées pour le parc existant Moulins Saint Roch. Il s'interroge au vu de ce qui précède sur l'intérêt, la pertinence ou pas de l'installation d'un système no break.

Messieurs MAES et HOFFLACK indiquent qu'actuellement seul le parc informatique dispose de ce type de système.

Monsieur MAES signale qu'ECOFROST est aussi impliqué dans l'étude du projet de réseau local (Smart Grid) d>IDETA.

En réponse à Monsieur VANDER STRICHT, Messieurs MAES et TYVAERT expliquent qu'en cas de coupure, l'ensemble de la production est systématiquement jetée pour des raisons sanitaires.

Pour les coupures de courte durée, cela n'impacte pas les frigos mais engendre une perte de production et une augmentation des déchets produits. Il n'y a pas de risque particulier pour ce type d'arrêt imprévu. En revanche pour des coupures plus longues (>48h) cela pourrait être impactant sur la station d'épuration, la production de déchets et par voies de conséquence générer des nuisances olfactives.

Messieurs MAES et HOFFLACK indiquent que ce type de coupures de longue durée est hautement improbable, cependant il sera toujours possible le cas échéant, d'envisager la location de générateurs électrogènes.

ECOFROST est particulièrement attentif à la situation et étudie d'autres solutions d'approvisionnement.

Monsieur MAES attire l'attention de l'assemblée sur l'envoi en révision de la "centrifugeuse". Cet entretien durera deux semaines (du 15/06 au 29/06/2019). Cela pourrait avoir un impact en termes d'odeur (à concurrence de 15% de production totale). A noter que le système de condensation reste actif et donc l'impact devrait être réduit.

Monsieur PRIMOSIG invite ECOFROST à informer aussi le Département de la Police et des Contrôles (DPC) de cette situation.

A la question de Monsieur VANDER STRICHT, Monsieur MAES confirme que le placement du mur antibruit du côté Nord (côté rue point du Jour) est prévu dans le courant du mois de juillet. Il sera nécessaire préalablement de tailler la haie existante. Le chantier proprement dit durera une quinzaine de jours. Ledit mur mesurera 140 m de long et atteindra 5 mètres dans sa partie la plus haute. Cela devrait fortement améliorer la situation.

Monsieur MAES, signale que le dossier de permis est toujours en attente, il évolue et des discussions sont toujours en cours. Il tiendra informé le comité d'accompagnement de l'évolution du dossier.

Troisième point:

Plaintes - Questions-réponses

Monsieur Yves WUILPART signale avoir reçu une plainte d'un riverains le 30/04/2019 faisant état d'odeurs et de bruit, rue Royale dans les semaines qui précédaient.

A toutes fins utiles, le président rappelle que **de manière à permettre une meilleure prise en compte des plaintes et observations, il est nécessaire d'assurer une communication rapide** et la plus précise possible. Afin de permettre une réaction et un meilleur suivi, il est important pour les riverains de communiquer directement la plainte à la commune et/ou à l'entreprise via les adresses courriels suivantes:

-Service Environnement de la Commune de PERUWELZ- environnement@peruwelz.be

-Service Environnement d'ECOFROST – environnement@ecofrost.be

Toute plainte devrait idéalement mentionner la date et l'heure, l'endroit (adresse – rue - quartier), la nature de la nuisance (si odeur idéalement préciser le type de ressenti – il est important de notamment dissocier les odeurs de pommes de terre de celles de type friture) et toute information que vous jugeriez importante ou utile.

Quatrième point:

Fonctionnement, prochain ordre du jour

Points à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

1. Accueil: présences, calendrier des réunions
2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente en ce compris l'évolution des études / du dossier de permis en cours – (Présentation selon état d'avancement des études en cours).
3. Remarques, plaintes et questions
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Les points complémentaires doivent parvenir au président un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

Cinquième point:

Divers

Il n'y a pas de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants
